

Arrêts de bus et route royale : retards dans les travaux



Arrêts de bus et route royale : retards dans les travaux

Les travaux concernant l'aménagement des arrêts de bus et de la route royale ont pris un peu de retard pour des raisons climatiques.

La pluie et le froid ont empêché les entreprises de tenir les délais.

Les arrêts de bus qui devaient être opérationnels fin novembre le seront le 12 décembre.

Quant aux travaux sur la route royale, ils seront achevés le 18 décembre.

Pour rappel, le projet d'aménagement de deux arrêts de bus se situe au carrefour de l'avenue de la Hountete avec l'avenue du Champ de Foire et l'avenue du Château Fleuri.

En accord et partenariat avec la région Occitanie et après une période d'expérimentation, la municipalité lance un projet pour aménager un arrêt de bus sécurisé sur la RD 1124 ancienne RN 124.

Outre la mise en place de deux abris sécurisés - un dans chaque sens de circulation - ce projet prévoit surtout des aménagements plus accessibles qui permettront aux voyageurs de monter et descendre en toute sécurité..

Pendant les travaux, l'arrêt se situe sur son emplacement initial face à la caserne des pompiers.

Une signalisation adaptée est mise en place pour orienter les usagers.



Quant à l'ancienne route royale qui relie la commune de Vic-Fezensac à celle de Saint-Jean Poutge, dans le cadre de sa politique d'aménagement de sécurité routière, la commune engage des travaux dont l'objectif est de ralentir la vitesse et de sécuriser la zone pour les automobilistes et des riverains.

Le projet prévoit :

- l'installation de 4 double chicanes réparties aux abords des habitations,
- la mise en place d'un sens prioritaire sur chaque aménagement,
- la création d'îlots bordurés et bétonnés permettant de modifier la trajectoire des véhicules,
- la pose d'une signalisation et d'un marquage au sol adaptés en amont et en aval pour prévenir la présence des dispositifs.

Ces aménagements visent à garantir la circulation tout en imposant un ralentissement naturel.

